L'ANNEE DE 3ÈME.

INFORMATIONS DE RENTREE

- 582 élèves répartis dans 20 classes, 5 par niveau.
- 5 classes de 3ème pour 144 élèves.
- Emplois du temps définitifs depuis lundi 19 septembre 2022.
- Association sportive: lancement des activités. Information communiquée par les enseignants d'EPS aux élèves.
- Foyer Socio-Educatif: participation financières aux projets de sorties et voyages.
- Dispositif Devoirs Faits: recueil des souhaits d'inscription pour démarrage du dispositif le 03 octobre 2022.

FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT RAPPELS SUR LES REGIMES.

- □ Choix entre externe et demi-pensionnaire 4 jours.
- Possibilité de changement de régime à l'issue de chaque trimestre sur demande préalable écrite à l'attention du service de gestion.
- Choix entre régime A (strict : 8h20-17h carnet de liaison de couleur rouge), régime B (selon EDT réel carnet de liaison de couleur verte).
- Le régime B sous-entend une arrivée et un départ du collège et de ses abords aux horaires de l'emploi du temps. (Pas d'attroupement ni de présence aux abords de l'établissement).

FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT RAPPELS SUR LES ABSENCES ET RETARDS

En cas d'absence :

- Appeler l'établissement le matin même pour la signaler, ou avant si absence prévisible.
- Pour le jour du retour de l'élève au collège, compléter au préalable le billet d'absence dans le carnet de liaison,
- L'élève doit remettre ce billet au service vie scolaire, lors de son retour, dès son arrivée, avant d'aller en cours

■ En cas de retard :

- Les parents en sont informés.
- Le soir du retard, **compléter le billet retard** dans le carnet de liaison.
- L'élève doit remettre ce billet au service vie scolaire dès son arrivée le lendemain avant d'aller en cours.

FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT LES SORTIES

- Les entrées et sorties ne se font qu'aux heures d'ouverture du portail qui correspondent aux heures de début/fin de cours.
- Pour un élève externe, sortie à l'issue de la dernière heure de cours de la matinée.
- Pas de sortie entre les heures de cours au sein d'une même demi-journée (étude).
- Pour un élève demi-pensionnaire, la prise du repas est obligatoire même s'il n'a pas cours l'après-midi conformément au Règlement Intérieur. Dans ce cas, il pourra quitter l'établissement à 13h00 si fin des cours à 11h30 ou 13h45 si fin des cours à 12h30 (sauf régime A où, après la prise du repas qui demeure obligatoire, la signature d'une décharge sur place au moment de la sortie est nécessaire).

LE REGLEMENT INTERIEUR

- □ Il définit le fonctionnement de l'établissement, les droits et devoirs de chacun, en lien avec les textes juridiques réglementaires. Une inscription vaut adhésion au Règlement Intérieur. (A lire avec vos enfants).
- Trois points importants :
 - Une tenue vestimentaire adaptée,
 - Interdiction de l'utilisation du téléphone portable,
 - Le respect d'autrui (adultes ET camarades), des locaux, du matériel.

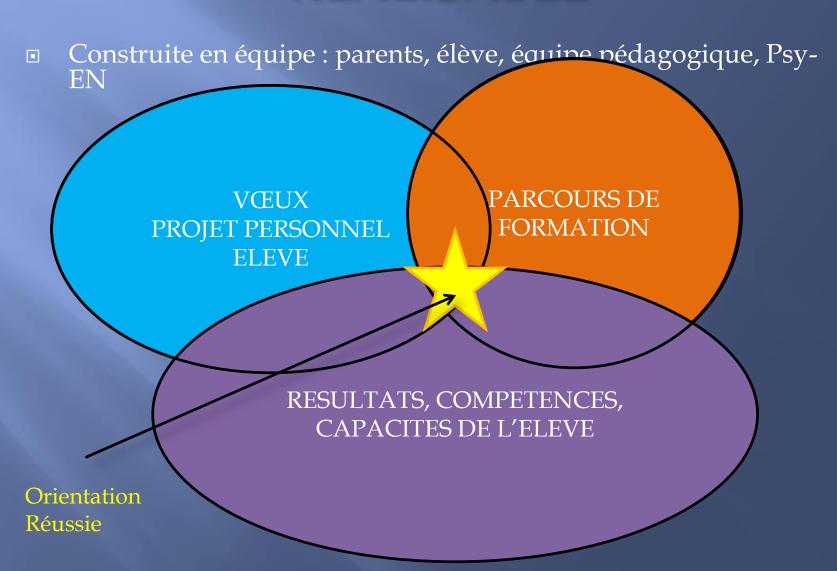
LES DIFFERENTS SERVICES DE L'ETABLISSEMENT

- Absence, retard, relationnel inter-élèves : service vie scolaire (Service vie scolaire CPE : Mme TOURENNE).
- Pédagogie, bilan scolaire : Professeur principal ou professeur de la discipline.
- Demi-pension, aide fond social : service de gestion (service de gestion : Mme DUPIOL Adjointe gestionnaire / Mme QUEVRAIN – Secrétariat de gestion).
- Sujet médical : infirmière scolaire : Mme HELLEC.
- Orientation : Psychologue de l'Education Nationale (Ex-Conseillère d'Orientation Psychologue)

LA 3^{ème}: ENJEUX ET CONTENUS

- La classe de 3^{ème} : une classe d'examen,
- □ La classe de 3^{ème} : deuxième palier d'orientation.
- La classe de 3^{ème} : détermination de la poursuite d'études,
- Le stage d'observation en entreprise, période <u>du 28</u> novembre au 02 décembre 2022,
- Le Parcours Avenir
- L'évaluation du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de culture.
- L'obtention du nouveau Diplôme National du Brevet des Collèges.

L'ORIENTATION = PROJET REALISABLE



LES ORIENTATIONS POST-3ème.

■ La ^{2nde} générale :

- Possibilité de poursuite des options de collège selon établissements et places disponibles.
- Possibilité de choisir un enseignement optionnel en classe de 2^{nde}
- Détermination de l'établissement en fonction des projets de poursuite d'études (enseignements optionnels contingentés (rares)).
- Formulation de vœux d'affectation à classer, notamment pour une orientation vers un établissement hors secteur. En dernier vœu, toujours mettre l'établissement de secteur avec deux des enseignements proposés.

Remarques:

Lycée de secteur : différent selon l'adresse de résidence :

- Lycée Sud Médoc La Boétie (Le Taillan Médoc) pour les habitants de Sainte-Hélène, Saumos, Le Temple,
- Lycée Odilon REDON (Pauillac) pour les habitants de Brach,
- Lycée Nord Bassin Simone VEIL (Andernos les Bains) pour les habitants de Lacanau

LES ORIENTATIONS POST-3ème.

■ La 2^{nde} professionnelle :

- Choix de la thématique de formation (famille de métiers), détermination des établissements offrant la formation souhaitée.
- Formulation de vœux d'affectation à classer avant début juin,
- Sélection des candidatures par procédure informatique fin juin.
- Bacs professionnels en trois ans débouchant sur des formations professionnelles post-bac.

<u>Remarque</u>: Fort taux de pression selon les filières en lien avec un nombre de places limité pour chaque filière.

LES ORIENTATIONS POST-3ème.

■ <u>ATTENTION</u> à la formulation des vœux:

- Concordance avec le projet personnel de l'élève,
- Formulation de vœux <u>réalisables</u> en regard des résultats obtenus pour ne pas se retrouver en situation de non affectation,
- Formulation de vœux réalisables pour ne pas se retrouver en situation d'échec à l'issue de la 2^{nde}.

LES PROCEDURES D'ORIENTATION

- □ Fin du 2^{ème} trimestre : 1^{ère} phase de dialogue (vœux des familles et avis du Conseil de classe),
- Fin du 3ème trimestre : 2ème phase de dialogue (vœux des familles, décision du Conseil de classe, éventuel entretien en cas de désaccord).

MAIS: les orientations en 2ème nécessitent la formulation de vœux d'affectation qui ne peut attendre la fin du 3ème trimestre et se déroule durant le mois de mai indépendamment de la décision du conseil de classe de juin.

MOYENS POUR PREPARER SON ORIENTATION

- Psychologue de l'Education Nationale (ex-Conseillère d'Orientation Psychologue).
- Les Professeurs Principaux, et personnels de l'établissement.
- Le CDI : kiosque ONISEP, recherches internet.
- Le Parcours Avenir.
- Réunion d'information courant 2ème semestre.
- Journées Portes Ouvertes des établissements.
- Forum des métiers : le 01 février 2023 (date à confirmer)

Le PARCOURS AVENIR EN3ème

- Un stage en entreprise obligatoire, du 28/11au 02/12/2022
- Préparation du stage :
 - Choix d'une entreprise en lien avec les centres d'intérêts, et proximité géographique pour le suivi,
 - Stage conventionné: conventions remises avant fin septembre. Signature et retour des conventions avant la période de stage.
 - Communication des informations nécessaires durant le mois de novembre (rapport de stage et oral de stage).
- Suites du stage :
 - Rapport de stage écrit selon consignes données,
 - **Soutenance orale** le 23 janvier 2023.
- Intervention de la Psy-EN
- Actions spécifiques et accompagnement par le professeur principal

LA REFORME DU COLLEGE ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

- □ Un découpage par cycle : cycle 3 =
 CM1+CM2+6ème ; cycle 4 = 5ème + 4ème + 3ème
- Des enseignements classiques (disciplines actuelles),
- L'Accompagnement Personnalisé (AP) (en cycle 4
 : 1 à 2h selon le niveau de classe)
- Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) (1 à 2 heures selon le niveau de classe)
 AP + EPI = 4 heures hebdomadaires
- L'enseignement de complément : Langues et Culture de l'Antiquité (Ex-Latin), Langues et Culture Etrangères, chant choral

LE SOCLE COMMUN

- Socle commun découpé en 5 domaines.
- Principe d'une évaluation continue par compétence lors des activités en classe et des évaluations classiques.
- Chaque item est évalué plusieurs fois.
- L'évaluation détermine une acquisition ou non de l'item évalué

- Domaine 1 : Les langages pour penser et communiquer, (langue française, langues étrangères, langages mathématiques et scientifiques, langages des arts et du corps)
- Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre,
- Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen,
- Domaine 4 : Les systèmes naturels et les systèmes techniques,
- Domaine 5 : les représentations du monde et de l'activité humaine

LE BREVET

- Un brevet blanc dans les conditions d'examen : 06 et 07 avril 2023 (sous réserve calendaire)
- Epreuves finales : oral le 06 juin 2023, écrits fin juin / début juillet, résultats début juillet.
- Part du contrôle continu: le degré d'acquisition du socle commun est traduit en nombre de points, pour chaque partie du domaine 1 et chacun des domaines 2, 3, 4 et 5.

Part du contrôle terminal comprend 3 épreuves :

- Une épreuve orale portant sur les EPI/parcours/HDA:
 (06 juin 2023): oral 5 minutes + entretien 10 minutes.
 Notée sur 100 points.
- Une épreuve écrite portant sur le programme de français
 : durée 3h, découpée en deux parties. Notée sur 100 points.
- Une épreuve écrite portant sur les programmes d'Histoire-Géographie et EMC. Durée : 2h. Notée sur 50 points.
- Une épreuve écrite portant sur le programme de mathématiques. Durée 2h. Notée sur 100 points.
- Une épreuve écrite portant sur les programmes de deux des trois disciplines scientifiques et technologiques.
 Durée : 1h, découpée en 2 parties. Notée sur 50 points.

CALCULS POUR L'OBENTION DU BREVET

- La part du contrôle continu :
 - Chacune des parties et domaines évaluées peut apporter 10, 25, 40 ou 50 points selon que la maîtrise est insuffisante, fragile, satisfaisante ou très bonne.
 - Nombre total de points possible : 400.
- La part des épreuve terminales :
 - Chaque épreuve est notée sur 50 (sciences et HG) ou 100 points,
 - Nombre total de points : 400.

OBTENTION DU BREVET ET MENTIONS

- L'ensemble des évaluations comprend 800 points. Il est donc nécessaire d'avoir 400 points au total pour obtenir le diplôme du Brevet.
- Les mentions dépendent de la note finale sur 800 ramenée sur 20 :
 - Pas de mention : de 10 à 12,
 - Mention assez bien : de 12 à 14,
 - Mention bien : de 14 à 16,
 - Mention très bien : au-delà de 16.

QUELQUES PREALABLES A L'EPREUVE ORALE DU BREVET.

- Préalable : chaque élève indiquera le sujet qu'il présentera à l'oral (EPI/ parcours/HDA) parmi ceux étudiés durant les années de 5ème, 4ème et 3ème (cycle 4).
- Chaque élève candidat sera destinataire d'une convocation où figureront date, horaire et lieu de passage de l'épreuve.
- ATTENTION : le jour de l'épreuve, chaque élève doit se présenter avec sa <u>convocation</u> et une <u>pièce d'identité en cours de validité</u>.

SUIVI DES ELEVES ET COMMUNICATION

- Réunions parents professeurs pour les bilans intermédiaires : (dates sous réserves de modifications)
 - Le <u>Lundi 17 octobre 2022</u> (état de mi-trimestre),
 - Le <u>jeudi 08 décembre 2022</u> (fin du 1^{er} trimestre),
 - Le <u>jeudi 16 mars 2023</u> (fin du 1^{er} semestre),
- En dehors des réunions parents-professeurs, possibilité de prise de RDV par l'intermédiaire du carnet de liaison (Professeur principal, ou professeur d'une discipline spécifique).
- Le site internet de l'établissement, Pronote et Cahiers de textes.
 - ATTENTION : les cahiers de textes électroniques ne se substituent pas à l'agenda des élèves.
- La plateforme EduConnect pour accès aux téléservices (bourses) et à Pronote.

COLLEGIENS ET OBLIGATIONS SCOLAIRES

- Obligation d'assiduité et de ponctualité : le temps scolaires est obligatoire et les vacances ne peuvent être prises durant ce temps scolaire.
- Le travail scolaire comprend une part de travail personnel obligatoire :
 - Travail quotidien : 1h30 minimum,
 - Apprentissage des leçons au fur et à mesure,
 - Réalisation des travaux écrits pour les dates indiquées.
- Rôle important des parents dans l'accompagnement de leurs enfants au respect de ces obligations.

LA SECURITE AU COLLEGE

Aucune personne n'est autorisée à entrer dans l'enceinte de l'établissement sans accueil physique et autorisation.

NB : l'attente par les parents lors des sorties se fait sur le parking et pas sur le parvis.

- Toute entrée est soumise à signature d'un cahier « visiteur », à une inspection visuelle du contenu des éventuels sacs et vérification de l'identité.
- Maintien du renforcement des mesures de surveillance lors des entrées et sorties d'élèves et signalement systématique de tout objet ou tout comportement suspect.

Réalisation de 5 exercices dans l'année :

- 3 exercices d'évacuation en cas d'incendie (1 par trimestre),
- 2 exercices en lien avec le Plan Particulier de Mise en Sureté en cas de risque majeur (PPMS) aboutissant à une évacuation ou à un confinement selon les situations :
 - 1 avant les vacances de Toussaint, 1 autour des vacances de printemps.
 - Motifs d'un PPMS : risques climatiques, risques chimiques et industriels, intrusions.
 - Des procédures strictes et adaptées pour chaque situation avec une formation préalable de l'ensemble des personnels.
- Pour les PPMS : information/formation préalable avec les élèves ; information préalable des familles.
- Nécessité d'un strict respect des informations et procédures communiquées dans les documents informatifs.
- Un partenariat avec les collectivités territoriales et un référent sécurité.

COVID ET PROTOCOLE SANITAIRE



COVID-19

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner tout ou partie du territoire. Elle s'appuiera sur une analyse qualitative (nature et caractéristiques des variants) et quantitative (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'angle de l'archée il sera recherché un délai de mise en reuvre de 40 fours.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	 Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée 	- Cours en présentiel en école primaire - Cours en présentiel au collège - Cours en présentiel au lycée	Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée	Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention	Respect des mesures d'aération et de lavage des mains Port du masque ; application des régies application des régies des mains des régies et des mains l'espace public et dans les autres ét public) Pas de limitation du brassage obligatoire Désinfection des surfaces les plus fréquement touchées une fois par jour et des surfaces les plus fréquement touchées une fois par jour et des après chaque service	Respect des mesures d'aération et de lavage des mains. Port du masque : application des régles application des régles des mains des régles et la comment des des la comments des des la comments recevant dans les autres des les plus des des les plus des des les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour au de réfectoire après chaque service	Respect des mesures d'aération et de lavage des mains Port du masque : application des règles application des règles des mains (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres des la latie de la commanda del commanda de la commanda del commanda de la commanda del commanda del commanda de la commanda del
Activités physiques et sportives	- Pas de restriction	Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives	 Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter 	 Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact- tracing	Pour tous les niveau	x, application des règ	les définies par les au	torités sanitaires.

- Quatre niveaux selon l'évolution de la situation sanitaire. Protocole activé actuellement au niveau « socle ».
 - Cours en présentiel pour tous les élèves,
 - Pas de restriction pour la pratique des activités sportives ni sur l'utilisation des vestiaires et douches,
 - Recommandations générales du ministère de la santé et de la prévention quant aux gestes quotidiens,
 - Protocole de contact tracing selon les règles définies par les autorités sanitaires.

LES GESTES BARRIERES

- Lavage régulier des mains :
 - A l'arrivée dans l'établissement,
 - Avant et après les repas,
 - Avant et après les récréations,
 - Après être allé aux toilettes,
 - A la sortie de l'établissement.
- Serrage des mains et embrassades à éviter.

LE PORT DU MASQUE

- Le port du masque n'est pas obligatoire, tant dans les espaces intérieurs qu'extérieurs.
- Il est cependant recommandé, notamment dans les situations de promiscuité, à fortiori dans les espaces fermés.

L'AERATION DES SALLES ET ESPACES COMMUNS ET L'HYGIENE

- Aération à minima 10 minutes par heure.
- Nettoyage des surfaces à minima une fois par jour.
- Pour la salle de restauration, nettoyage des tables après chaque service.

L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET DU SERVICE DE RESTAURATION

- Pas de limitation du brassage : à nouveau, les élèves changent de salles.
- Pour l'accès au self : passage par classe,
 maintien des zones par classe mais pas de place attitrée.

 ATTENTION : à tout moment, la limitation du brassage peut être réintroduite.

EVENTUELLES QUESTIONS DIVERSES

BONNE RENTREE!